



**TABLE DE CONCERTATION
DES AÎNÉS**
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
Pour le mieux-être des aînés

Avis sur les soins à domicile et le soutien à domicile

VERSION SYNTHÈSE

Les recommandations seront acheminées, selon le cas, à :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes
- Etc.

FAIRE PARVENIR DEMANDES D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES OU RÉPONSES À :

Table de concertation des aînés de
Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
Sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com

LÉVIS, 16 mars 2022

AVIS SUR LES SOINS À DOMICILE ET LE SOUTIEN À DOMICILE (Vivre chez soi dans sa communauté)

Introduction

Le 23 novembre 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) invitait les membres de son conseil d'administration, les organisations membres de la Table, les organismes d'aînés, les organismes de services aux aînés, les élus et les personnes aînées à une rencontre de concertation à Saint-Henri-de-Lévis.

La concertation se déclinait autour de 5 sujets identifiés en septembre par le conseil d'administration dont les SERVICES DE SOINS À DOMICILE. Parmi les 55 personnes présentes, 18 ont choisi le sujet en titre. Elles ont été réparties en trois sous-groupes de 6 personnes. Dans un premier temps, les participants devaient donner des exemples de situations rencontrées qui selon eux étaient problématiques ou non efficaces et d'en préciser des causes. Dans un deuxième temps, les équipiers devaient proposer des solutions aux problèmes mentionnés.

N.B. : Une VERSION INTÉGRALE est disponible sur le site Web de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

La version intégrale a été adoptée en bonne et due forme par le conseil d'administration.

SECTION A DOCUMENTATION

Dans le présent texte, lorsqu'il sera question ici de « soins à domicile » nous entendrons ceci :

- Soins infirmiers;
- Services psychosociaux;
- Ergothérapie et physiothérapie;
- Inhalothérapie;
- Services médicaux;
- Nutrition;
- Soins palliatifs;
- Assistance personnelle.

Dans le présent texte, lorsqu'il sera question des « services d'aide à domicile » nous utiliserons ce qu'entend l'Appui proche aidant qui comprend notamment cuisiner, nettoyer sa maison, faire ses courses, gérer ses finances, etc., et les activités de la vie quotidienne (AVQ), tel que faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, se déplacer, etc.

SECTION B LES DONNÉES DE L'ÉCHANGE DU 23 NOVEMBRE 2021 ET LES AJOUTS DE LA CONSULTATION

Des observations des participants

1. Le vieillissement de la population

D'emblée, les participants ont souligné à grands traits le vieillissement de la population ce qui exerce, par conséquent une pression sur le système de santé. S'il y a plus de personnes âgées, il y a possibilité de plus de cas lourds.

2. Le besoin de soins et de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Avec le temps, certains cas deviennent plus lourds, trop lourds pour les organismes communautaires ou les entreprises d'économie sociale. Puis les services de soins à domicile sont limités à des besoins très particuliers, ce qui poussent les personnes âgées vers les CHSLD. Les participants dénotent la complexité du réseau de la santé quand les besoins apparaissent.

3. Les services d'aide à domicile

Ces services sont dispensés par des organismes communautaires ou d'économie sociale. Les ressources financières de ces organismes sont restreintes. De plus, par exemple, en accompagnement-transport, le manque de bénévoles se fait sentir. En ruralité, les distances compliquent la prestation de services.

3. Le besoin de soutien aux proches aidants

Les proches aidants ont besoin de soutien et de formation pour répondre adéquatement aux besoins des personnes aidées. Sinon les proches aidants risquent de s'épuiser à la tâche. Le réseau de la santé est grandement interpellé en ce sens malgré des mesures récentes d'amélioration.

4. Autres considérations

Il y a également d'autres facteurs qui entrent en considération notamment la pénurie de main d'œuvre. Puis il y a toujours des personnes qui ne connaissent pas ou connaissent mal les services offerts par les institutions ou des organismes. À notre avis, ce n'est pas nécessairement en ajoutant des structures que l'on va résoudre la problématique mais en améliorant les services en facilitant leur accessibilité et en les faisant connaître.

Des solutions

Suite à la lecture des propos des participants, une rengaine revient « *Faire autrement* ». Ce leitmotiv se décline en quatre temps :

- Une réflexion sur les possibilités de développer les soins à domicile;
- Une promotion des services offerts;
- Une valorisation des organismes et des intervenants (professionnels ou bénévoles);
- Un financement plus adéquat.

Tous ces éléments sont développés en 4 pages dans l'Avis version intégrale et transparaissent dans les recommandations qui suivent.

SECTION C DES RECOMMANDATIONS

Le titre du cadre proposé par le CISSS-CA en pages 3 et 4 est ambigu et équivoque. Le texte parle d'abord et en abondance de « soins à domicile », ce qui est bien. Le titre couvre des soins et des éléments complémentaires pour permettre à des personnes âgées de demeurer le plus longtemps dans leur résidence. Mais lorsque monsieur ou madame Toulemonde entend « soutien domicile » il y a de fortes chances qu'il ou elle pense à la Coop de services à domicile et non à des « soins » à domicile. Cependant le libellé du site d'où provient le cadre du CISSS-CA <https://www.cisssca.com/soins-et-services/soutien-a-lautonomie/soutien-a-domicile/> indique bien « soins et services ». Nous croyons que nous avons avantage à être univoque et précis, à parler de « soins à domicile » et de « services d'aide à domicile » des moyens pour demeurer chez soi le plus longtemps.

RECOMMANDATION # 1

Que le Gouvernement du Québec développe et élargisse le panier de services de soins à domicile

NOTE : Par « soins à domicile » nous entendons ce qui suit.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Soins infirmiers;• Services psychosociaux;• Ergothérapie et physiothérapie;• Inhalothérapie;• Services médicaux; | <ul style="list-style-type: none">• Nutrition;• Soins palliatifs;• Assistance personnelle; |
|--|--|

- Donner priorité aux soins des personnes par rapport au béton - une approche centrée sur la personne
- Faire connaître les services disponibles et en ajouter
- Réviser les critères actuels d'accès à ces services
- Accélérer le traitement des demandes de service afin d'éviter la détérioration de la santé et les risques pour la sécurité des personnes
- Rendre les services plus accessibles en les décentrant et en les démocratisant
- Permettre d'aller faire des prises de sang à domicile
- Augmenter le financement des services (dépasser le 14 %)

Cela permet à des personnes âgées de demeurer plus longtemps dans leur résidence, ainsi les services sont décentralisés et accessibles.

Corolaire # 1

Que le Gouvernement du Canada augmente sa quote-part pour les services de santé.

RECOMMANDATION # 2

Que le Gouvernement du Québec développe également les services d'aide à domicile

- Réviser les critères donnant droit aux services de soutien à domicile et la pondération de ceux-ci pour permettre un véritable accès aux services
- Mieux informer la population sur les services de soutien à domicile existant
- Valoriser ce travail par des témoignages d'aînés, de proches aidants, de préposés ou d'auxiliaires en santé
- Faire autrement (ne pas entrer les gens dans des cases, mais plutôt répondre aux besoins spécifiques de chaque personne)
- Faire connaître les trajectoires des services en place
- Accorder des avantages sociaux et financiers aux organismes
- Mieux financer les services d'assistance à la personne et les services de répit
- Mieux financer le réseau communautaire
- Avoir suffisamment d'ITMAV dans nos communautés
- Permettre aux personnes de bénéficier de services courants en leur laissant suffisamment de latitude pour élaborer eux-mêmes leur panier de services
- Augmenter le nombre de personnes recevant les services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées (mesure 41 d'*Un Québec pour tous les âges*¹)
- Bonifier le soutien et l'accompagnement des petites municipalités et de MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA (mesure 46 d'*Un Québec pour tous les âges*²)

NOTE. La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches considère que le présent AVIS ne peut être dissocié de « l'AVIS concernant des personnes âgées en situation de pauvreté » qui est complémentaire à celui-ci et qu'on peut trouver sur le site web www.tabledesainesca.wordpress.com. Lorsqu'une personne vit avec un manque de ressources financières, elle ne peut subvenir adéquatement à ses besoins et il s'ensuit une détérioration de sa santé. Il CONVIENT DONC DE PRENDRE EN COMPTE CET ÉLÉMENT.

RECOMMANDATION # 3

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux optimise la promotion de la santé et la prévention

- Promouvoir une vision globale du vieillissement de façon à travailler en amont afin de prévenir les problèmes reliés trop souvent et à tort au vieillissement
- Accélérer le traitement des demandes de service afin d'éviter la détérioration de la santé et les risques pour la sécurité des personnes
- Impliquer les familles dans la caractérisation des besoins d'une personne

¹ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. *Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023.*

² <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. *Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023.*

- Prévenir les besoins de soins à domicile en répondant à des besoins de soutien à domicile
- Préparer au vieillissement en outillant les personnes à développer des capacités d'adaptation et de transition de vie
- Donner de la formation et de l'information
- Développer le repérage précoce (travailler en amont : détection et prévention)
- Travailler en amont pour prévenir les problèmes reliés trop souvent et à tort au vieillissement
- Prioriser les saines habitudes de vie et une alimentation adaptée et équilibrée
- Repérer les personnes âgées isolées et vulnérables (ITMAV³, etc.)
- Informer les personnes âgées sur les services (ITMAV, etc.)
- Permettre aux organismes de référer directement
- Accompagner les personnes âgées vers les services (ITMAV, etc.)
- Mesurer les résultats des mesures mises en place
- Supporter et valoriser les entreprises d'économie sociale
- Collaborer (personnel de CLSC) avec les organismes par des conférences et des activités pour les aînés

RECOMMANDATION # 4

Que le ministère de la Santé et de Services sociaux valorise le travail en soutien à domicile

- Améliorer l'environnement de travail pour les professionnels de la santé notamment par des technologies innovantes
- Faire connaître et valoriser ce travail et ces services
- Faire que le service réponde bien aux besoins des personnes
- Accorder des avantages sociaux et financiers

Ce travail en soutien à domicile fait toute la différence.

RECOMMANDATION # 5

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux facilite la vie aux proches aidants

- Élargir la définition de proches aidants pour permettre à des amis, ou des membres de la famille éloignée de soutenir des personnes en perte d'autonomie
- Mettre en place des mesures pour repérer les proches aidants
- Être à écoute des proches aidants pour répondre à leurs besoins (ils sont essentiels pour le maintien à domicile de plusieurs aînés)
- Reconnaître leur expertise et considérer leur réalité
- Bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure (mesure 30 d'*Un Québec pour tous les âges*⁴)

³ ITMAV : Initiative de travail de milieu auprès des aînés vulnérables

⁴ <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/Plan-action-2018-2023.aspx>. Un Québec pour tous les âges, Plan d'action 2018-2023

RECOMMANDATION # 6

Que les municipalités s'impliquent davantage pour favoriser la participation active des aînés au sein de leur communauté

- Mieux intégrer et faire vivre MADA⁵
- Faire connaître la politique MADA et la rendre accessible dans chaque municipalité
- Faire connaître les services locaux
- Faciliter la construction de maisons intergénérationnelles
- Faciliter la vie aux proches aidants
- Accorder un budget pour l'accompagnement-transport

Pour le mieux-être des aînés

⁵ MADA : *Municipalité amie des aînés*

SECTION D DES AVIS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la rencontre de concertation du 23 novembre 2021, les participants ont été invités à choisir un des cinq sujets. Le traitement des propos recueillis a été fait selon un certain ordre. Pour avoir accès à l'ensemble des avis, il faut aller sur le site de la Table: <https://tabledesainesca.wordpress.com/blog/avis-pour-consultation-commentaires-et-retroactions/>.

- **Pauvreté de certains aînés**
Déposé.
- **Isolement de certains aînés avec la pandémie**
Déposé.
- **Âgisme**
Un avis sur ce sujet sera déposé en mars 2022.
- **Besoins en transport de certains aînés**
Un avis sur ce sujet sera déposé en mars 2022.
- **Pénurie de main d'œuvre**
Lors du traitement des propos du 23 novembre, il nous est apparu dans certains sujets que « La pénurie de main d'œuvre » devrait faire l'objet d'un AVIS spécial. Cela pourrait être possible après les travaux en cours. De plus, la TCA-CA aurait besoin de conseils de personnes spécialisées dans le domaine. Ce sujet est donc reporté à plus tard.

Rédaction

Ce document a été rédigé par Maurice Grégoire, secrétaire TCA-CA, avec la précieuse collaboration de M^{me} Édith Dumont, Agente de planification, de programmation et de recherche, Service de promotion de la santé et prévention, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. Merci à tous ceux qui ont contribué à l'amélioration du présent texte et plus spécialement au Carrefour des personnes aînées de Lotbinière (CPAL) concernant des suggestions d'amélioration des recommandations. Merci à M. Pierre Asselin, membre du Comité de direction, pour des suggestions de corrections.

La réalisation et la publication du présent AVIS ont été rendues possibles grâce à la Convention financière 2018-2023 signée entre la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches.